



Master CLE

Cultures Littéraires Européennes



Informations pratiques

UNIVERSITE DE HAUTE-ALSACE
(Mulhouse)



COORDONNÉES UFR

Faculté des Lettres, Langues et Sciences Humaines

10, rue des Frères Lumière

F-68093 Mulhouse Cedex

T +33(0)3 89 33 63 81

F +33(0)3 89 33 63 99

site : <http://www.flsh.uha.fr>

Site Internet Erasmus Mundus - Mulhouse :

http://www.flsh.uha.fr/international/erasmus_mundus_cle/



Responsable et coordinateur du Master :

Mme Tania Collani

Professeur des Universités

Faculté des Lettres, Langues et Sciences Humaines

10, rue des Frères Lumière

F-68093 Mulhouse Cedex

Tel : +33 3 89 33 60 90

tania.collani@uha.fr



Secrétariat local :

Mme Clémence Bauer

Doctorante

Faculté des Lettres, Langues et Sciences Humaines

10, rue des Frères Lumière

F-68093 Mulhouse Cedex

Tel : +33 3 89 33 60 90

clemence.bauer@uha.fr



Table des contenus :

Calendrier Universitaire 2020-2021	4
Visa Long Séjour / Titre de séjour pour les étudiants	5
Quels documents fournir pour obtenir un visa ?	5
Modalité d'Inscription à l'Université.....	7
Ouvrir un compte bancaire	8
Service Offerts pour le logement	9
L'aide Personnalisée pour le Logement: APL	9
Couverture Sociale.....	9
Cours de français pour les étudiants étrangers	10
Restaurants Universitaires	11
La Carte Culture.....	11
Le sport à l'Université	11



Calendrier Universitaire 2020-2021 :

Les étudiants devront être sur place la première semaine du mois de septembre. La date précise sera indiquée aux étudiants au mois de juin/juillet 2020.

Accueil des étudiants : début septembre 2020. Les dates seront précisées au mois de juin/juillet 2020.

Début des cours : les dates seront précisées au mois de juin/juillet 2020.

Cours + examens du 1^{er} semestre : les calendriers seront publiés sur le site de la FLSH au mois de juin/début juillet 2020.

Cours + examens du 2^e semestre : les calendriers seront publiés sur le site de la FLSH au mois de juin/début juillet 2020.

Congés universitaires : les calendriers seront publiés sur le site de la FLSH au mois de juin/début juillet 2020.



Visa Long Séjour / Titre de séjour pour les étudiants (seulement pour les étudiants extra-européens)

Une nouvelle procédure pour les nouveaux arrivants (à l'exception des ressortissants algériens qui devront déposer une demande de titre de séjour) a été mise en place. Depuis le 1^{er} juin 2009, vous n'avez plus à déposer de dossier de première demande de titre de séjour. Un visa long séjour dispensant de titre de séjour vous sera délivré. Toutefois vous devrez accomplir certaines formalités dans les 3 mois suivant votre entrée en France, selon les indications de la notice qui vous a été remise par le consulat.

Toutes les nouvelles procédures pour obtenir le visa de long séjour pour étudiant sont disponibles à l'adresse suivante :

http://www.ofii.fr/venir_en_france_obtenir_son_titre_de_sejour_vls_ts_193/le_vis_a_long_s_ejour_valant_titre_de_sejour_vls_ts_915.html

Les étudiants Erasmus Mundus pourront compter sur une assistance particulière et sur une assistance centralisée au niveau du bureau des Relations Internationales de l'UHA :

Service des Relations internationales
Maison de l'Étudiant
1, rue Alfred Werner
F-68093 Mulhouse cedex
contact : international@uha.fr
(précisez toujours que vous êtes des étudiants Erasmus
Mundus) www.international.uha.fr
Ouvert du lundi au vendredi de 8h00 à 12h00 ; 14h00 à 17h00

Quels documents fournir pour obtenir un visa ?

Cette liste est donnée à titre indicatif et peut varier d'un pays à l'autre.

1 - Un passeport

La durée de validité du passeport doit correspondre à la durée du visa demandé.

2 - Un justificatif d'inscription

Ce justificatif peut être : la réponse positive à la demande d'admission préalable, ou une attestation de pré-inscription dans un établissement d'enseignement supérieur public ou privé. Le document doit préciser le niveau d'études et la filière choisie. Dans le cas d'un



établissement privé, l'attestation doit indiquer le nombre d'heures de cours et certifier que les frais d'inscription ont été intégralement payés.

3 - La justification d'un minimum de ressources

Le montant minimum de ressources à justifier est fixé par chaque ambassade de France. Son montant est de l'ordre de 460 Euros par mois de séjour effectif. Pour les étudiants boursiers : attestation précisant le montant et la durée de la bourse, sur papier à en-tête de l'organisme qui l'octroie.

Les étudiants Erasmus Mundus disposeront d'une lettre adressée par l'organisation centrale du consortium (Bologne) et par l'organisation locale (Mulhouse) à l'ambassade ou au consulat français de leur pays d'origine. Dans cette lettre il y aura la certification du montant de la bourse, de l'assurance européenne, etc.

4- Vaccinations obligatoires

Dans certains cas, le consulat peut exiger une preuve de vaccination (fièvre jaune, choléra...) pour délivrer le visa lorsque la situation sanitaire du pays de départ le justifie.



Modalité d'Inscription à l'Université :

2 types d'inscriptions (les RDV seront pris une fois que vous serez à Mulhouse par le biais de notre équipe Erasmus Mundus CLE lors de la réunion de pré-rentree début septembre) :

1) Inscription administrative, en vue de l'obtention de la carte d'étudiant :

<http://www.uha.fr/fr/la-formation/etudier-%C3%A0-l%E2%80%99universit%C3%A9/d%C3%A9marches/%C3%A9tudiants/inscriptions-r%C3%A9inscriptions>

Service de Scolarité Centrale (Mulhouse)

M. Ousmane Wade

Maison de l'Étudiant

1 rue Alfred Werner

68093 Mulhouse cedex

Téléphone: [+33 3 89 33 66 32](tel:+33389336632)

Courriel : scolarite@uha.fr ou ousmane.wade@uha.fr

Ouvert au public du lundi au jeudi de 8h à 11h30 et de 13h à 16h30

Se munir de 2 photos d'identité

2) Inscription pédagogique/examens :

Secrétariat de la Faculté des Lettres, Langues et Sciences Humaines

Mme Virginie Rosa

Secrétariat de la section d'italien, du département de Lettres et de la filière CLE - FLSH

T +33 (0)3 89 33 60 90

F +33 (0)3 89 33 63 99

Courriel : virginie.rosa@uha.fr



Ouvrir un compte bancaire :

Les étudiants internationaux peuvent ouvrir un compte bancaire de non-résident (en Euro ou dans une autre devise) lorsqu'ils sont en France depuis moins de deux ans.

Ils peuvent également ouvrir un compte de résident (en Euro ou dans une autre devise) si la durée du séjour le justifie.

Il peut être utile d'interroger votre banque habituelle pour savoir si elle est associée à un réseau français, ce qui peut faciliter vos opérations.

En France, les paiements en argent liquide s'effectuent en Euros exclusivement.

Banque populaire d'Alsace :

Agence Kennedy

55 avenue du Président Kennedy

68100 MULHOUSE

Tel. 03 54 22 10 00

<http://www.bpalc.banquepopulaire.fr/portailinternet/Pages/default.aspx>

LCL - Le Crédit Lyonnais

11 place de la Réunion

68100 MULHOUSE

Tel. 03 89 46 87 78

<https://www.lcl.fr/>

BNP Paribas

agence de Mulhouse - Place de la Réunion

16 place de la Réunion 68100 MULHOUSE

Tel. 0 820 82 00 01

<https://mabanque.bnpparibas/>

La Poste

Mulhouse Porte du Miroir

10 rue des Rabbins

68100 MULHOUSE

Tel. 36 31

<https://www.laposte.fr/particulier/outils/trouver-un-bureau-de-poste/bureau-detail/mulhouse-porte-du-miroir-bp/12743A>

Consulter aussi le site :

www.campusfrance.org (rubrique « se loger » argent)



Services offerts pour le logement :

Aux étudiants du Master CLE qui manifesteront avant la fin juin leur intérêt pour être logés sur le Campus, sera donnée une priorité, dans la limite des places disponibles, pour un studio à la Résidence Master-Doctorat de l'Université de Haute-Alsace. Pour plus d'informations sur cette structure :

<http://www.crous-strasbourg.fr/logement/residence-master-doctorat/>

Possibilité d'aides comme APL après l'obtention du titre de séjour. Toutes les infos :

<http://www.crous-strasbourg.fr/logements/loger-annee/aides-au-logement/>

Prévoyez une somme pour la caution de votre logement à votre arrivée à Mulhouse.

L'aide Personnalisée pour le Logement : APL

L'APL concerne les locataires de logement qui font l'objet d'une convention entre le propriétaire et l'État. L'APL est versée au propriétaire et réduit d'autant le montant du loyer. Elle ne peut pas être cumulée avec d'autres aides.

S'adresser à la caisse d'allocations familiales CAF

Site web : www.caf.fr

La CAF est également présente à la Maison de l'étudiant, du mois de septembre à octobre 2020.

ATTENTION ! Pour le gouvernement français, vous n'êtes pas « boursiers ». En effet, les boursiers sont définis sur la base de critères sociaux, alors que votre bourse vous est donnée sur la base du mérite.

Couverture Sociale :

Les étudiants en programme d'échanges ont la possibilité de bénéficier de la sécurité sociale étudiante.

Cette affiliation se fait au moment de l'inscription administrative à l'Université.

Les étudiants des pays tiers sont affiliés à la sécurité sociale française obligatoire.



Cours de français pour les étudiants étrangers :

Des cours de français spécifiques pour les étudiants Erasmus Mundus CLE seront mis en place pendant l'année universitaire.

Cependant, tous les étudiants étrangers sont invités à suivre les cours de FLE (Français Langue Étrangère) offerts par le CLAM. Dès votre arrivée (une semaine avant le début des cours), il faudra passer au CLAM pour que les enseignants puissent vous faire remplir une fiche d'inscription. Vous serez convoqués au même moment pour des tests afin de vous répartir en groupe de niveau. Habituellement, ces tests ont lieu au début du semestre. Pour l'année universitaire 2020-20, les dates seront précisées au mois d'août 2020.

Pour tout renseignement complémentaire :

Mme Aurore GADEIX

Chargée de formation et certifications

en langues - Pôle ForCe

Formation et Certification

Learning Center

6, rue des Frères Lumière

68093 Mulhouse Cedex

03 89 33 60 15

https://www.learning-center.uha.fr/opac/article/francais-langue-etrangere/uha_fle

Courriel : aurore.gadeix@uha.fr



Restaurants Universitaires :

La carte étudiante (**pass campus**) est équipée d'Izly, une solution de paiement 100% connectée qui repose sur la tenue d'un compte électronique, géré en ligne en toute sécurité et accessible depuis un PC, une tablette ou un téléphone mobile.

Après réception de votre **pass campus** et activation de votre compte Izly, vous pourrez approvisionner ce dernier en ligne. Cette solution de paiement permet notamment de régler vos repas dans tous les restaurants universitaires et les cafétérias gérés par les Centres régionaux des œuvres universitaires et scolaires (CROUS).

Pour toute information complémentaire visitez la page suivante :
<http://www.passcampus.fr/etudiant/services/restauration/>

La Carte Culture :

La Carte Culture est délivrée en même temps que la carte d'étudiant.

Pour toute information :

Maison de l'Étudiant - service culturel

1, rue Alfred Werner

68093 Mulhouse cedex

Le sport à l'Université :

Une cinquantaine d'activités est proposée par le **Service universitaire des Activités Physiques et Sportives d'Alsace (S.U.A.P.S.P.A.)** :

<http://www.suapspa.uha.fr>